



FCT CARS ALLIANCE AUTO LEASE FRANCE

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**

Exercice clos le 31 décembre 2020

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS
Exercice clos le 31 décembre 2020**

FCT CARS ALLIANCE AUTO LEASE FRANCE
FONDS COMMUN DE TITRISATION A COMPARTIMENTS
Régé par le Code monétaire et financier

Société de gestion
EUROTITRISATION
12, rue James Watt, Immeuble LE SPALLIS, Bâtiment A/B – 7ème étage
93200 Saint-Denis

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par la société de gestion, nous avons effectué l'audit des comptes annuels du FONDS COMMUN DE TITRISATION A COMPARTIMENTS FCT CARS ALLIANCE AUTO LEASE FRANCE relatifs à l'exercice de 3 mois clos le 31 décembre 2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du FONDS COMMUN DE TITRISATION A COMPARTIMENTS à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « *Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels* » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 21 octobre 2020 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014.



FCT CARS ALLIANCE AUTO LEASE FRANCE

Points clés de l'audit

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences sur les portefeuilles du fonds et la valeur de recouvrement des actifs. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur la gestion opérationnelle des OPC et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, établis dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Points clés de l'audit	Réponse d'audit apportée pour couvrir ces risques
<p>Les principaux risques de ce fonds commun de titrisation concernent :</p> <ul style="list-style-type: none">- l'existence et la valorisation des créances et autres actifs de titrisation de son portefeuille.- l'allocation des revenus au passif de financement. <p>Toute erreur dans l'enregistrement ou la valorisation de ces actifs de titrisation peut entraîner une anomalie dans les états financiers.</p> <p>Nous avons donc considéré que ces risques constitué les points clés de notre audit et nous avons concentré nos travaux sur ces sujets.</p>	
<p>Valorisation des créances et autres actifs de titrisation</p> <p>La valorisation de créances et autres actifs de titrisations détenues par le fonds et les dépréciations potentielles repose sur l'appréciation du risque de crédit sur ces actifs de titrisation.</p> <p>La prise en compte du risque de crédit pourrait être une source d'erreur matérielle.</p> <p>La valeur des créances est enregistrée au bilan au nominal avec une dépréciation le cas échéant. Les règles d'évaluation de ces créances sont décrites dans les Règles et méthodes comptables de</p>	<p>Nous avons vérifié que la valorisation des créances prenait en compte les dépréciations nécessaires dans les comptes dans le cas où l'analyse du risque de crédit indiquait une perte de valeur des instruments.</p> <p>Nous avons pris connaissance de la procédure de contrôle par la société de gestion de la valorisation des créances. Nous avons vérifié que cette procédure avait été appliquée à la date de clôture.</p>

*PricewaterhouseCoopers Audit, 63, rue de Villiers, 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex
T: +33 (0) 1 56 57 58 59, F: +33 (0) 1 56 57 58 60, www.pwc.fr*



FCT CARS ALLIANCE AUTO LEASE FRANCE

l'annexe.	
Existence des créances Les créances en portefeuille font l'objet de conservation ou de tenue de compte par le dépositaire du fonds. Celui-ci en atteste l'existence à la clôture de l'exercice. Il existe néanmoins un risque que ces créances fassent l'objet d'enregistrements erronés ou incomplets dans la comptabilité du fonds. L'existence de ces créances constitue un point clé de l'audit dans la mesure où les montants concernés sont significatifs et pourraient être une source d'erreur matérielle.	 Nous avons vérifié l'existence des créances du portefeuille en contrôlant les états de rapprochement établis par le fonds entre les créances qu'il détient à la clôture de l'exercice et ceux recensés par le dépositaire dans un compte ouvert à son nom. Les écarts significatifs éventuels ont été examinés, le cas échéant sur la base des avis d'opérés ou des contrats.
Attribution des revenus au passif de financement L'attribution des revenus au passif de financement constitue un point clé de l'audit dans la mesure où les montants concernés sont significatifs et pourraient être une source d'erreur matérielle.	 Nous avons vérifié l'attribution des revenus aux parts et aux obligations en contrôlant la répartition entre les porteurs. Les écarts significatifs éventuels ont été examinés, le cas échéant sur la base des avis d'opérés ou des contrats.

Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux porteurs de parts.

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion et dans les documents adressés aux porteurs sur la situation financière et les comptes annuels.

*PricewaterhouseCoopers Audit, 63, rue de Villiers, 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex
T: +33 (0) 1 56 57 58 59, F: +33 (0) 1 56 57 58 60, www.pwc.fr*



FCT CARS ALLIANCE AUTO LEASE FRANCE

Informations résultant d'autres obligations légales et réglementaires

Désignation des commissaires aux comptes

Nous avons été nommés commissaires aux comptes du fonds constitué sous forme de FONDS COMMUN DE TITRISATION A COMPARTIMENTS FCT CARS ALLIANCE AUTO LEASE France par la société de gestion en date du 11/09/2020.

Au 31 décembre 2020, notre cabinet était dans la 1^{ère} année de sa mission sans interruption.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la société de gestion d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la société de gestion d'évaluer la capacité du fonds à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le fonds ou de cesser son activité.

Il incombe à la société de gestion de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, et de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes annuels ont été établis par la société de gestion.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion.

*PricewaterhouseCoopers Audit, 63, rue de Villiers, 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex
T: +33 (0) 1 56 57 58 59, F: +33 (0) 1 56 57 58 60, www.pwc.fr*



FCT CARS ALLIANCE AUTO LEASE FRANCE

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la société de gestion, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la société de gestion de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du fonds à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

En application de la loi, nous vous signalons que nous n'avons pas été en mesure d'émettre le présent rapport dans les délais réglementaires compte tenu du délai d'obtention et d'exploitation de certains éléments nécessaires à la finalisation de nos travaux.

Neuilly sur Seine, date de la signature électronique

Document authentifié par signature électronique

Le commissaire aux comptes
PricewaterhouseCoopers Audit

Amaury Couplez

**FCT CARS ALLIANCE AUTO LEASE
FRANCE Compartiment
CARS ALLIANCE AUTO LEASE
FRANCE MASTER**

Fonds Commun de Titrisation

*Articles L.214-167 à L214-175, L.214-180 à L214-186 et R.214-217 à R214-235 du Code Monétaire et
Financier*

COMPTE RENDU D'ACTIVITE DE L'EXERCICE

Du 27-10-2020 au 31-12-2020

EUROTITRISATION
Société de Gestion

BNP PARIBAS SECURITIES SERVICES
Dépositaire

LES ETATS FINANCIERS

Le Fonds Commun de Titrisation **Cars Alliance Auto Leases France** a été constitué le 21 octobre 2020, à l'initiative de BNP PARIBAS SECURITIES SERVICES – dépositaire, et d'EUROTITRISATION - société de gestion.

Le deuxième compartiment Master a été constitué le 27 octobre 2020.

Le 27/10/2020, le compartiment a acquis 105 508,00 séries de créances auprès de la société DIAC. Ces créances résultent de contrat de leasing de prêts automobiles à taux fixe, accordés à des personnes physiques ou personnes morales, finançant l'acquisition de véhicules automobiles neufs ou d'occasion.

Les créances, et tous droits accessoires, ont été transférés au compartiment pour un montant total de euros 532 806 139,82 euros, après application d'un discount de 260 645,41 euros.

Les créances acquises sont enregistrées à leur valeur nominale.

La poursuite de la crise sanitaire de la COVID 19 pèse maintenant fortement sur l'activité économique. En date d'établissement du rapport annuel nous n'identifions pas de situation ayant une incidence significative sur l'information contenue dans ce rapport. Il n'est toutefois pas possible d'estimer à date l'impact précis de la crise sur les perspectives du fonds.

INVENTAIRE DE L'ACTIF

1. INVENTAIRE DU PORTEFEUILLE DES CREANCES TITRISEES ET DES TITRES FINANCIERS TITRISES

Au 31-12-2020, le total du portefeuille de créances du compartiment Master s'élève à 120 309,00 créances, pour un encours nominal de 616 641 774,67 euros, avec une décote d'un montant de 304 495,65 euros.

Les intérêts courus non échus des créances s'élèvent à 697 110,21 euros et sont enregistrés à l'actif du compartiment en créances rattachées.

2. MONTANT ET REPARTITION DE LA TRESORERIE

Au 31-12-2020, la trésorerie du compartiment Master s'élève à 46 405 406,97 euros.

Au 31-12-2020, aucun placement de trésorerie n'est effectué.

Les comptes bancaires sont des comptes rémunérés et peuvent subir des intérêts négatifs.

Au 31-12-2020, aucun intérêt couru négatif n'a été comptabilisé.

REPARTITION DE LA TRESORERIE AU 31-12-2020 :

Comptes bancaires	Solde du compte	Opération		Echéance
		Principal	Intérêts courus	
Issuer Collection Account	40 178 685,99	0,00	0,00	
General Reserve Account	6 164 000,00	0,00	0,00	
Revolving Account	62 720,98	0,00	0,00	
Commingling Reserve Account	0,00			
Performance Reserve Account				
Totaux	46 405 406,97	0,00	0,00	

COMPTES ANNUELS ET ANNEXE

Le compte rendu d'activité au 31-12-2020 est publié conformément à l'instruction de l'AMF n° 2011-01 prise en application des dispositions du Règlement général de l'AMF relatives aux organismes de titrisation, et au Règlement du Fonds Commun de Titrisation **Cars Alliance Auto Leases France**.

Les comptes du Compartiment **Cars Alliance Auto Leases France Master** sont présentés, conformément au Règlement n° 2016-02 du 11 mars 2016 relatif aux comptes annuels des organismes de titrisation.

Le fonctionnement du Fonds est décrit dans la note d'information disponible auprès du dépositaire et de la société de gestion.

En application de l'article L 823-20 (§2°) du code de commerce, la société de gestion assurant les fonctions d'administration du compartiment ne juge pas opportun de doter ce dernier d'un comité spécialisé, pour les raisons suivantes :

- L'ensemble des fonctions du comité spécialisé, définies à l'article L.823-19 du code de commerce sont remplies au sein de la société de gestion, par le groupe de Direction, les fonctions de contrôle interne et l'équipe en charge de la gestion du compartiment.
- Dans le cadre de la gouvernance du compartiment, aucun autre organe n'a de compétences similaires.

BILAN ET COMPTE DE RESULTAT

1. BILAN ACTIF

ACTIF	31/12/2020		
	Brut	Amort. et dépréciations	Net
Frais d'établissement			
Créances titrisées	617 304 508	- 270 119	617 034 389
Crédit immobilier résidentiel			
Crédit immobilier commercial			
Crédit à la consommation			
Créances commerciales (y.c. affacturage, dealer floorplan)			
Crédit aux entreprises			
Loyers (location simple, crédit bail)	616 911 894	- 270 119	616 641 775
Autres crédits d'établissements financiers			-
Créances fiscales et sociales			
Autres			
Compte de surcote - décote	- 304 496		- 304 496
Créances rattachées	697 110		697 110
Titres financiers titrisés	-	-	-
Autres actifs de titrisation	-	-	-
Actifs venant en garantie de titrisation synthétique			
Actifs venant en garantie des contrats transférant des risques d'assurance			-
Actifs de titrisation	617 304 508	- 270 119	617 034 389
Titres financiers	-	-	-
Créances représentatives des opérations temporaires sur titres			-
Créances représentatives des dépôts de garanties (espèces, titres)			-
Créances représentatives des opérations sur instruments financiers à terme			-
Disponibilités	46 405 407		46 405 407
Autres actifs financiers	46 405 407	-	46 405 407
Autres actifs	16 917	-	16 917
TOTAL ACTIF	663 726 832	- 270 119	663 456 713

2. BILAN PASSIF

PASSIF	31/12/2020
Parts ordinaires	121 807
Parts spécifiques	
Titres de créances	616 723 164
Titres de créances subordonnées	
Emprunts	
Emprunts subordonnées	
I. Opérations de financement	616 844 971
Résultats des exercices antérieurs	-
Résultat de l'exercice	926 263
II. Réserves et résultat de l'exercice	926 263
Passifs liés aux contrats constituant des instruments financiers à terme	
Passifs liés aux contrats transférant des risques d'assurance	
III. Passifs de titrisation	-
IV. Provisions	-
Dettes représentatives des opérations temporaires sur titres	
Dettes représentatives des dépôts de garanties (espèces, titres)	5 329 000
Dettes représentatives des opérations sur instruments financiers à terme	
Autres dettes auprès des établissements de crédit	
V. Autres passifs financiers	5 329 000
VI. Autres passifs	40 356 479
VII. TOTAL PASSIF = I + II + III + IV + V + VI	663 456 713

3. ENGAGEMENTS HORS-BILAN

ENGAGEMENT HORS BILAN	31/12/2020
Opérations de couverture sur actifs de titrisation par nature d'actifs titrisés	
Opérations de couverture sur les actifs et passifs financiers	
Autres engagements donnés	
Autres engagements reçus	
Garanties données	
Garanties reçues	

* Il n'y a pas de hors bilan sur ce compartiment.

4. COMPTE DE RESULTAT

COMPTE DE RESULTAT DES ORGANISMES DE TITRISATION	31/12/2020
Revenus nets des créances	4 507 987
<i>Intérêts et autres revenus</i>	4 472 883
<i>Amortissement de la surcote - décote</i>	35 105
Coût du risque	- 270 119
<i>Dotation et reprises de dépréciations y compris sur créances cédées</i>	- 270 119
<i>Perte sur créances irrécouvrables</i>	-
<i>Récupération sur créances irrécouvrables</i>	-
Résultat des mécanismes de couverture du risque crédit	-
<i>Utilisation des mécanismes de garantie</i>	-
<i>Résultat des couvertures de risques de crédit par instruments financiers</i>	-
<i>Coût des garanties des créances</i>	-
Résultat des couvertures des risques par instruments financiers	-
Résultat de cession des créances	-
<i>Prix de cession</i>	-
<i>Valeur brute comptable des créances cédées</i>	-
Frais attachés aux créances	- 489 462
A. Opérations sur créances titrisées	3 748 407
Revenus nets des titres financiers titrisés	-
<i>Intérêts et autres revenus</i>	-
<i>Amortissement de la surcote - décote</i>	-
Coût du risque	-
<i>Dotation et reprises de dépréciations y compris sur titres financiers titrisés cédés</i>	-
<i>Perte sur titres financiers titrisés irrécouvrables</i>	-
<i>Récupération sur titres financiers titrisés irrécouvrables</i>	-
Résultat des mécanismes de couverture du risque crédit	-
<i>Utilisation des mécanismes de garantie</i>	-
<i>Résultat des couvertures de risques de crédit par instruments financiers</i>	-
<i>Coût des garanties des titres financiers titrisés</i>	-
Résultat des couvertures des risques par instruments financiers	-
Résultat de cession des titres financiers titrisés	-
<i>Prix de cession</i>	-
<i>Valeur brute comptable des titres financiers titrisés cédés</i>	-
Frais attachés aux titres financiers titrisés	-
B. Opérations sur titres financiers titrisées	-
Revenus net sur les actifs de titrisation	-
Provision et reprise de provisions sur les passifs liés aux contrats constitutifs des IFT	-
Résultat des couvertures des risques par instruments financiers	-
Résultat de cession des contrats financiers constituant des instruments financiers à terme	-
Frais attachés aux contrats financiers constituant des instruments financiers à terme	-
C. Opérations sur titrisations synthétiques	-
Revenus net sur les actifs de titrisation	-
Provision et reprise de provisions sur les passifs liés aux contrats transférant des risques d'assurance	-
Résultat des couvertures des risques par instruments financiers	-
Résultat de cession des opérations sur contrats transférant des risques d'assurance	-
Frais attachés aux opérations sur contrats transférant des risques d'assurance	-
D. Opérations sur contrats transférant des risques d'assurance	-
I. Résultat des opérations sur actifs et passifs de titrisation (A+B+C+D)	3 748 407

COMPTE DE RESULTAT DES ORGANISMES DE TITRISATION (suite)	31/12/2020
Produits financiers nets sur titres financiers	-
<i>Intérêts et autres revenus</i>	-
<i>Résultat de cession</i>	
<i>Dotations et reprises de dépréciations</i>	
<i>Commission</i>	
Résultat net des autres placements de trésorerie	
Résultat net sur opérations de pensions, acquisitions et cessions temporaires de titres	-
<i>Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres</i>	
<i>Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres</i>	
Résultat des couvertures des risques par instruments financiers	
Résultat des opérations sur instruments financiers à terme « en position ouverte isolée »	
Frais sur placements nets de trésorerie et sur autres instruments financiers	
II. Résultat des opérations sur placements nets de trésorerie et sur autres instruments financiers	-
Coût des parts	- 908 852
<i>Charges financières des parts +/- amortissement de la décote ou surcote</i>	- 908 852
<i>Charges financières des parts spécifiques +/- amortissement de la décote ou surcote</i>	
<i>Charges financières des autres types de parts +/- amortissement de la décote ou surcote</i>	
Frais attachés	
Frais bancaires	-
E. Résultat des opérations sur parts émises	- 908 852
Coût des émissions des titres de créances	- 1 866 684
<i>Intérêts et commissions</i>	- 1 866 684
<i>+/- amortissement de la décote ou surcote</i>	
Coût des émissions des autres emprunts	-
<i>+/- amortissement de la décote ou surcote</i>	
<i>Résultat des couvertures des risques par instruments financiers</i>	
Frais attachés	
F. Résultat des opérations sur financement	- 1 866 684
G. Résultat des couvertures des risques par instruments financiers	
III. Résultat des opérations sur parts émises et financements assimilés	- 2 775 536
Frais de gestion de l'organisme de titrisation	- 46 609
<i>Rémunération de la société de gestion et divers</i>	- 46 609
Autres impôts et taxes	
IV. Résultat des frais de gestion	- 46 609
V. Impôt sur les sociétés (pour les sociétés de titrisation)	-
VI. Résultat net de l'exercice (I+II+III+IV+V)	926 263

ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS

1. REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes du compartiment **Master** sont présentés conformément au Règlement n° 2016-02 du 11 mars 2016 relatif aux comptes annuels des organismes de titrisation.

1.1 Description des dispositions du règlement de l'organisme de titrisation qui ont une influence sur les modes de comptabilisation

1.1.1 Modalité de classement des actifs dans les actifs titrisés ou autres actifs financiers

a. Actifs titrisés

Le Compartiment acquiert mensuellement des créances résultant de contrats de leasing prêts automobiles, à taux fixe, accordés à des personnes physiques ou personnes morales, finançant l'acquisition de véhicules automobiles neufs ou d'occasion.

A chaque date d'information, après réception des fichiers transmis par le recouvreur, la société de gestion effectue la sélection des créances éligibles au financement, conformément aux critères d'éligibilité prévus dans le règlement du Fonds.

Les créances acquises par le Fonds Commun de Titrisation sont enregistrées à l'actif du bilan à leur valeur nominale.

b. Autres actifs financiers

DISPONIBILITES

Ce poste est constitué du solde comptable des comptes numéraires ouverts au nom du compartiment auprès de BNP PARIBAS SECURITIES SERVICES.

TITRES FINANCIERS

Le compartiment est autorisé à effectuer des placements, selon les dispositions prévues par la documentation.

Il n'y a pas de titres financiers dans la comptabilité du compartiment.

1.1.2 Modalité de classement des emprunts dans les opérations de financements ou en autres passifs financiers

Conformément au règlement du FCT Cars alliance auto leases France, le Compartiment Master n'est pas autorisé à avoir recours à l'emprunt afin de financer un besoin temporaire de liquidité.

1.1.3 Titrisation synthétique et contrats transférant des risques d'assurances

Il n'y a pas de titrisation synthétique et de contrats transférant des risques d'assurances dans le Compartiment.

1.2 Modalités d'affectation aux différentes catégories des frais de gestion

Les différentes commissions sont :

- Commission de Recouvrement
- Commission de Gestion
- Commission de l'Agent Payeur Principal
- Teneur de registre
- Commission Calculation Agent
- Commission de l'Agent de listing
- Commission de la Banque de règlement
- Commission du Dépositaire
- Commission des Agences de notation
- Commission du Data protect agent
- European DataWarehouse
- Commission Agent des sûretés
- Contribution AMF
- INSEE
- Honoraires du commissaire aux comptes

Les provisions des frais calculés à chaque date d'arrêté, participent à la formation du solde de liquidation.

1.3 Actifs de titrisation

a. Modalités d'amortissement des surcotes / décotes des créances, titres financiers titrisés et autres actifs titrisés

La décote s'amortira au prorata et pari passu de l'amortissement des créances.

b. Le cas échéant, description des critères retenus pour comptabiliser les " créances nées " en " créances futures "

Les créances futures sont des créances qui résultent d'un acte à intervenir, les créances nées résultent d'un acte déjà intervenu, que le montant et la date d'exigibilité de ces créances soient ou non encore déterminés.

Dans ce Fonds, les créances acquises résultent de contrats de prêts, ces créances rentrent donc dans la catégorie des créances nées.

c. Conditions des amortissements des actifs titrisés

Les amortissements des créances sont déterminés par le recouvreur suivant les sommes en principal collectées auprès des emprunteurs conformément au tableau d'amortissement et sont contrôlés par la société de gestion.

d. Conditions des intérêts des actifs titrisés

Les créances produisent des intérêts à taux nominal fixe.

Les intérêts courus non échus sur les créances sont enregistrés à l'actif du fonds en créances rattachées. Dans le compte de résultat, ils sont enregistrés en « revenus nets de créances ».

e. Modalités de déclassement des créances saines en " créances douteuses ou litigieuses " ou en " créances irrécouvrables "

Les créances contentieuses (defaulted receivables) sont :

- Toutes les créances dont le montant demeure partiellement ou totalement impayés après sa date d'échéance, où dont le montant est supérieur ou égal à trois acomptes prévisionnels.
- les créances classées en clients douteux, radié par le recouvreur
- les créances provenant des clients insolvable.
- concernant des véhicules dont la possession a été récupérée par le servicer

f. Modalités d'identification et de constatation des dépréciations des actifs titrisés (notamment événements et circonstances qui conduisent à comptabiliser ou reprendre des dépréciations)

Les créances contentieuses font l'objet d'une dépréciation. Les provisions et reprises de cette dépréciation sont réalisées de manière qu'elle soit ajustée à la valeur nominale du stock.

Les créances sont provisionnées à 100 % dans les comptes du compartiment pour toutes les créances :

- éligibles impayées
- contentieuses
- contentieuses impayées

A chaque date d'arrêté mensuel, la provision des stocks de ces créances est ajustée.

Les mouvements de dotation et reprise participent à la formation du compte de résultat.

Les pertes sur les créances contentieuses sont portées en charge et contribuent à la formation du compte de résultat. Les stocks de créances impayés (saines et contentieuses) sont déclarés par le recouvreur.

En cas de variation positive de ces stocks, celle-ci est restituée au cédant.

Si la variation est négative, le Fonds commun de titrisation appelle cette variation auprès du cédant.

g. Description des conséquences des résiliations des contrats de crédit-bail ou des non-levées probables de l'option d'achat

Les conséquences, des résiliations de contrats de crédit-bail ou des non levées de l'option d'achat, peuvent être la reclassification de la créance en Valeur résiduelle ou le passage en perte.

h. Modalités de détermination de la valeur actuelle des actifs titrisés

Le financement des créances s'effectue à la valeur nominale de l'actif, la valeur actuelle n'est donc pas déterminée.

1.4 Passif - Opérations de financement

a. Modalité de fonctionnement des opérations de financement

Les obligations seniors, les obligations subordonnées et les parts résiduelles sont comptabilisés à leur valeur nominale et enregistrées séparément au passif du bilan. Toute différence éventuelle, positive ou négative, entre le prix d'émission et la valeur nominale des obligations doit être inscrite au passif du bilan. Les surcotes / décotes sont amorties au même rythme que l'amortissement des obligations.

Les obligations sont émises par Série et sont enregistrées à leur valeur nominale au passif du bilan.

Les parts résiduelles recevront le boni de liquidation à la liquidation du compartiment.

b. Modalités d'amortissement des titres de créances et emprunts

TITRES DE CREANCES

Durant la période de revolving, les titres de créances peuvent s'amortir progressivement à chaque date de paiement, ainsi qu'en période d'amortissement.

L'amortissement des titres de créances négociables seniors suit le rythme d'amortissement des créances, et est déterminé conformément à la documentation du compartiment.

Les titres de créances négociables subordonnées s'amortissent à partir de la date de paiement où les titres de créances seniors sont totalement amortis.

EMPRUNTS

Conformément au règlement, le compartiment Master n'est pas autorisé à avoir recours à l'emprunt afin de financer un besoin temporaire de liquidité.

c. Modalités d'amortissement des parts

Les parts résiduelles s'amortissent au plus tard à la date maturité légale finale conformément et sous réserve de l'observation de la priorité des paiements.

d. Description et suivi des parts et des titres de créances émis en distinguant ceux émis à l'origine et ceux émis ultérieurement

PARTS / TITRES DE CREANCES EMIS A LA CONSTITUTION

A la date de constitution, le compartiment a émis :

- 4 740,00 titres de créances négociables seniors A d'un nominal unitaire de 100 000,00 euros,
- 589,00 titres de créances négociables subordonnées B d'un nominal unitaire de 100 000,00 euros,
- 2 parts résiduelles d'un nominal unitaire de 150,00 euros.

PARTS / TITRES DE CREANCES EMIS ULTERIEUREMENT

Le compartiment peut émettre des titres de créances supplémentaires, selon les dispositions prévues dans la documentation.

Le détail des titres de créances négociables seniors, des titres de créances négociables subordonnées et des parts, émises postérieurement à la constitution est disponible au point 2.6.a et 2.7.

e. Information sur la rémunération des parts et/ou des titres de créances et des méthodes d'évaluation retenues pour l'estimation des intérêts courus

La rémunération des obligations seniors A est mensuelle et est égale au produit du taux d'intérêt des obligations seniors A, du capital restant dû des obligations seniors A à la date de calcul précédente et du nombre de jours calendaires de la période d'intérêt concernée, divisé par 365 ou 366 (selon l'année).

Les intérêts courus des obligations seniors A sont égaux au produit du taux d'intérêt des obligations seniors A, du capital restant dû des obligations seniors A à la date de calcul précédente et du nombre de jours calendaires entre le début de la période d'intérêt concernée et la date d'arrêt, divisé par 365 ou 366 (selon l'année).

Le taux fixe applicable au senior A est de : **1,75%**.

La rémunération des obligations subordonnées B est mensuelle et est égale au produit du taux d'intérêt des obligations subordonnées B, du capital restant dû des obligations subordonnées B à la date de calcul précédente et du nombre de jours calendaires de la période d'intérêt concernée, divisé par 365 ou 366 (selon l'année).

Les intérêts courus des obligations subordonnées B sont égaux au produit du taux d'intérêt des obligations subordonnées B, du capital restant dû des obligations subordonnées B à la date de calcul précédente et du nombre de jours calendaires entre le début de la période d'intérêt concernée et la date d'arrêt, divisé par 365 ou 366 (selon l'année).

Le taux fixe applicable au senior B est de : **3,00%**.

La rémunération des parts résiduelles est égale à l'excédent de trésorerie disponible (hors réserve et base de rechargement), une fois tous les paiements effectués à une date de paiement donnée.

Les intérêts courus des parts résiduelles sont égaux au montant de la rémunération des parts résiduelles payée à la date de paiement suivant la date d'arrêté, multiplié par nombre de jours calendaires entre le début de la période d'intérêt concernée et la date d'arrêté, divisé par le nombre de jours calendaires entre le début de la période d'intérêt et la date d'arrêté.

f. **Description des modalités de mise en œuvre des mécanismes de garantie inhérents aux parts et/ ou aux titres de créances**

Les mécanismes de garantie sont :

- La **priorité des paiements** aux porteurs des obligations subordonnées sur les obligations subordonnées et les parts résiduelles.
- La constitution d'une **réserve générale** dans les comptes du compartiment. Le montant de la réserve déposée par le Cédant à la constitution est de 5 329 000,00 euros et représentait 1 % de l'encours des obligations A et B.
- **Commingling Réserve** : prévue pour couvrir le risque relatif au transfert des sommes reçues par le recouvreur au compartiment.
- **Performance réserve** : prévue pour couvrir le risque relatif au paiement de tout montant, lors du déclenchement du trigger du vendeur, vis-à-vis du compartiment.

Ces réserves sont calculées et ajustées.

1.5 **Passif- Titrisation synthétique et transférant des risques d'assurance**

Il n'y a pas de titrisation synthétique et de titrisation transférant des risques d'assurance dans le compartiment.

1.6 **Autres actifs / passifs**

a. **Modalités d'amortissement des frais d'établissement**

Le compartiment n'a constaté aucun frais d'établissement.

b. **Description des règles et méthodes comptables relatives aux titres financiers**

Il n'y a pas de titres financiers dans le compartiment.

c. **Description des règles et méthodes comptables relatives aux créances /dettes représentatives des opérations temporaires sur titres**

Il n'y a pas d'opérations temporaires dans les comptes du compartiment.

d. **Description des règles et méthodes comptables relatives aux créances /dettes représentatives des opérations sur instruments financiers à terme**

Il n'y a pas d'opérations sur instruments financiers dans la comptabilité du compartiment.

e. Modalités de comptabilisation des actifs issus des sûretés et ou garanties

Le compartiment n'a pas comptabilisé d'actifs issus des sûretés et ou garanties.

2. COMPLEMENTS D'INFORMATIONS RELATIFS AU BILAN, COMPTE DE RESULTAT ET HORS BILAN

2.1 Informations relatives aux Créances titrisées

DESCRIPTIF DES CREANCES ACQUISES

Encours total des créances au 31 décembre 2020 :

	CRD des créances	Provision sur Créances	CRD Net des créances	% du total
Créances Eligibles	616 641 774,67	-	616 641 774,67	100,00%
Créances Eligibles Impayées	140 971,65	- 140 971,65	-	0,00%
Créances Contentieuses	117 186,48	- 117 186,48	-	0,00%
Créances Contentieuses Impayées	11 960,86	- 11 960,86	-	0,00%
Total des créances	616 911 893,66	- 270 118,99	616 641 774,67	100,00%

Encours des surcotes au 31 décembre 2020 :

Decote	CRD de fin de période	%
Discount sur créances vivantes	304 495,65	0,049%
Encours au 31/12/2020	304 495,65	0,049%

EXPOSITION AUX RISQUES DE CHANGE, DE TAUX ET DE CONTREPARTIE

- **Risque de change**

Tous les flux étant libellés en euros, le compartiment n'est pas soumis au risque de change.

- **Risque de taux**

L'actif du fonds étant composé de créances portant intérêts à taux fixe et les parts à une marge fixe, le compartiment n'est donc pas exposé à un risque de taux.

- **Risque de contrepartie**

Le Compartiment est soumis au risque de non-recouvrement. Ce risque est couvert par les garanties inhérentes aux créances acquises (détaillées dans le point 2.1.d).

Le compartiment est soumis au risque de défaillance du recouvreur, afin de garantir le transfert des collectes reçues au compartiment, un **Compte d'Affectation Spéciale** a été mis en place afin de couvrir le risque relatif au transfert des sommes reçues par le recouvreur au compartiment.

Afin de garantir le paiement des collectes dues au compartiment, en atténuant le risque de non-paiement, dû au fait que les sommes dues au compartiment sont momentanément au crédit des livres bancaires du recouvreur, une réserve est constituée et déposée sur le compte du compartiment « **Commingling Reserve Account** » lorsque le rating du recouvreur n'atteint plus la notation satisfaisante au regard du « Commingling Reserve Rating Condition » défini dans la documentation du compartiment.

Au 31/12/2020, cette réserve n'a pas été dotée.

a. Inventaire des créances titrisés par catégorie (créances par nature, en isolant si créances futures) en décrivant les variations entre N-1 et N, et en donnant l'état des échéances restant à courir

VARIATION DES CREANCES TITRISEES :

	Encours N-1	Acquisition	Collectes	Rachat	Passages en contentieux	Encours au 31/12/2020
Créances éligibles	0,00	662 381 470,22	-44 185 077,53	-1 415 430,06	-139 187,96	616 641 774,67
Créances impayées	0,00				140 971,65	140 971,65
Créances contentieuses	0,00				117 186,48	117 186,48
Créances impayées contentieuses	0,00				11 960,86	11 960,86

VARIATION DES DEPRECIATIONS :

Créances par catégories	Solde N-1	Dotations	Reprises	Solde N
Créances éligibles impayées	-	140 971,65	-	140 971,65
Créances contentieuses	-	117 186,48	-	117 186,48
Créances contentieuses impayées	-	11 960,86	-	11 960,86

ECHEANCES RESTANT A COURIR :

Months brackets	Total			
	Lease Discounted Balance (EUR)	Lease Discounted Balance (EUR)	Number of Auto Leases Contracts	Number of Auto Leases Contracts (%)
[12 ; 18[4 090,83	0,00%	2,00	0,00%
[18 ; 24[0,00	0,00%	0,00	0,00%
[24 ; 30[1 163 619,18	0,19%	412,00	0,34%
[30 ; 36[83 220,17	0,01%	19,00	0,02%
[36 ; 42[27 962 058,56	4,54%	6 673,00	5,55%
[42 ; 48[91 113,32	0,01%	21,00	0,02%
[48 ; 54[420 393 684,85	68,21%	81 834,00	68,02%
[54 ; 60[251 989,57	0,04%	37,00	0,03%
[60 ; 66[166 384 502,54	27,00%	31 311,00	26,03%
Total	616 337 279,02	100,00%	120 309,00	100,00%

b. Concernant, les créances nées : évaluation des risques apparus au cours de la période et comparaison avec les garanties existantes

Au 31/12/2020, l'encours des créances en défaut est de 270 118,99 euros. Ces créances sont provisionnées à 100% dans la comptabilité du fonds.

c. Analyse de l'évolution des créances sur la période

Le fonds commun de titrisation peut acquérir de nouvelles créances auprès du cédant, dans le cadre de rechargements, dans les conditions prévues par le Règlement.

La période de référence de rechargement des nouvelles créances est la production du mois m-1 du cédant.

Le rapport transmis par le recouvreur communique le montant des remboursements et le montant des reclassements pour chaque créance.

d. Description de la nature et montant des autres garanties reçues (garantie externe, etc)

Le Compartiment bénéficie des garanties de toute natures attachés aux créances (hypothèque, dépôt, clause de réserve de propriété, gage automobile), ainsi que des garanties données par le cédant quant à la nature des créances cédées au compartiment et notamment concernant les critères d'éligibilité des créances.

Risque de non-recouvrement des créances

Les créances sont provisionnées à 100 % dans les comptes du compartiment pour toutes les créances :

- éligibles impayées
- contentieuses
- contentieuses impayées

A chaque date d'arrêté mensuel, la provision des stocks de ces créances est ajustée et les mouvements de dotation et reprise participent à la formation du résultat.

Les pertes sur les créances contentieuses sont portées en charge et contribuent à la formation du résultat.

Les stocks de créances impayés (saines et contentieuses) sont déclarés par le recouvreur.

En cas de variation positive de ces stocks, celle-ci est restituée au cédant. Si la variation est négative, le Fonds commun de titrisation appelle cette variation auprès du cédant.

Le risque de non-recouvrement des créances est donc supporté par le cédant des créances.

2.2 Titres financiers titrisés

DESCRIPTIF DES TITRES ACQUIS :

Il n'y a pas de titres financiers titrisés dans le compartiment.

2.3 Actifs venant en garantie de titrisation synthétique

Il n'y a pas de titrisation synthétique dans le compartiment.

2.4 Actifs venant en garantie des contrats transférant un risque d'assurance

Il n'y a pas de titrisation transférant des risques d'assurance dans le compartiment.

2.5 Passif/ Nature et variation des instruments émis dans les fonds de titrisation

	Montant N-1	Augmentation	Diminution	Montant N
Obligations Seniors A		548 866 665,00		548 866 665,00
Valeur nominale		548 600 000,00		548 600 000,00
Compte de surcote/décote		N/A		N/A
Dettes rattachées		266 665,00		266 665,00
Obligations Subordonnée B		67 856 498,88		67 856 498,88
Valeur nominale		67 800 000,00		67 800 000,00
Compte de surcote/décote		N/A		N/A
Dettes rattachées		56 498,88		56 498,88
Parts rediduelles		121 807,13		121 807,13
Valeur nominale		300,00		300,00
Compte de surcote/décote		0,00		0,00
Dettes rattachées		121 507,13		121 507,13
Total		616 844 971,01	0,00	616 844 971,01

2.6 Passif/ Parts émises dans les fonds de titrisation

a. Description et suivi des parts émises en distinguant celles émises à l'origine et les celles émises ultérieurement

PARTS EMISES A LA CONSTITUTION

	Parts Résiduelles
Nombre d'obligations	2
Nominal unitaire	150,00 €
Montant nominal total	300,00 €
Taux d'intérêt	Excess Cash
Paiement des intérêts	Mensuel
Maturité finale	21/10/2038
Notation Moody's	NA
Notation DBRS	NA
Cotation	NA

SUIVI DES PARTS EMISES

Aucune part n'a été émise postérieurement à la constitution.

b. Analyse de la variation des différents types de parts (ordinaires, spécifiques) entre N-1 et N

Il n'y a pas eu de variation de parts au cours de l'exercice 2020.

c. Détail des mécanismes de garantie et le cas échéant les modalités de mise en œuvre

Les garanties relatives aux parts sont détaillées dans le point 1.4.f.

d. Détail des intérêts versés au cours de l'exercice

Parts Residuelles

Date de paiement	Intérêts versés
23/11/2020	643 588,83
21/12/2020	143 755,67
TOTAL	787 344,50

2.7 Passif titres de créances

TITRES DE CREANCES EMIS A LA CONSTITUTION

	Obligations Seniors	Obligations subor
	A	B
Nombre d'obligations	4 740	589
Nominal unitaire	100 000,00 €	100 000,00 €
Montant nominal total	474 000 000,00 €	58 900 000,00 €
Taux d'intérêt	Taux fixe 1,75%	Taux fixe 3,00%
Paieement des intérêts	Mensuel	Mensuel
Maturité finale	21/10/2038	21/10/2038
Notation Moody's	AAA(sf)	NA
Notation DBRS	AAA(sf)	NA
Cotation	Luxembourg	NA

SUIVI DES TITRES DE CREANCES

	Obligations Seniors	Obligations subor
	A	B
Nombre d'obligations	5 486	678
Nominal unitaire	100 000,00 €	100 000,00 €
Encours au 31/12/2020	548 600 000,00 €	67 800 000,00 €
ICNE au 31/12/2020	266 665	56 499

DETAIL DES MECANISMES DE GARANTIE ET LE CAS ECHEANT LES MODALITES DE MISE EN ŒUVRE

Les garanties relatives aux obligations sont détaillées dans le point 1.4.f.

DETAIL DES INTERETS VERSES AU COURS DE L'EXERCICE

Date de paiement	Obligations Seniors	Obligations
	A	Subordonnée B
23/11/2020	611 934,00	130 351,59
21/12/2020	661 233,32	140 001,10
TOTAL	1 273 167,32	270 352,69

2.8 Passif/ emprunts

Conformément au règlement, le compartiment n'est pas autorisé à avoir recours à l'emprunt afin de financer un besoin temporaire de liquidité.

2.9 Passif/ Passifs de titrisation liés aux contrats constituants des instruments financiers à terme et aux contrats transférant des risques d'assurance

Il n'y a pas de titrisation synthétique et de titrisation transférant des risques d'assurance dans le compartiment.

2.10 Autres titres financiers

Au 31 décembre 2020, le compartiment ne possède pas de titres financiers.

2.11 Créances/dettes représentatives des opérations temporaires sur titres

Le compartiment n'a pas de créances/dettes représentatives des opérations temporaires sur titres.

2.12 Créances/dettes représentatives des garanties

Au 31 décembre 2020, conformément au règlement du fonds, la réserve générale est constituée dans les comptes du compartiment.

Reserve	Montant
General Reserve Account	6 164 000,00
Commingling Reserve Account	-
Performance Reserve Account	-

2.13 Instruments financiers à terme

Il n'y a pas de titre financier à terme dans ce compartiment.

2.14 Passifs financiers

a. Détail du poste " dettes " en fonction de la nature des dettes et indication du montant des dettes rattachées

Au 31 décembre 2020, le montant du poste « dettes » est nul.

2.15 Autres actifs / passifs

a. Informations sur les actifs reçus en vertu de l'exercice de garanties

Aucune garantie n'a été activée au cours de l'exercice.

b. Détail des autres actifs et passifs, si significatifs

Au 31 décembre 2020, les autres passifs sont composés des sommes reçues au cours du mois de décembre 2020, au titre de la collecte et attente d'affectation, du compte d'attente, d'une dette en faveur du cédant, ainsi que des charges à payer.

Elements	Montant
Compte de collecte - Cédant	40 173 585,99
Charges à payer fees	13 044,10
Compte d'attente	169 849,03
TOTAL	40 356 479,12

2.16 Tableau de flux de trésorerie

Tableau de flux de trésorerie		Totaux
Disponibilités à l'ouverture	A	-
Flux de trésorerie net provenant des actifs de titrisation	B	- 567 630 463,94
Intérêts perçus sur créances	+	45 621 944,64
Principal perçu sur créances	+	3 775 772,68
Recouvrement des créances antérieurement passées en charges	+	-
Créances acquises	-	- 662 381 470,22
Cessions de créances	+/-	-
Flux perçus sur instruments financiers en couverture du risque de crédit	+/-	5 329 000,00
Flux perçus sur instruments financiers en couverture du risque de taux de change	+/-	-
Intérêts et dividendes reçus sur autres actifs de titrisation	+	-
Principal reçu sur autres actifs de titrisation	+	-
Autres titres financiers titrisés acquis	-	-
Cessions des autres actifs titrisés	+	-
Flux sur opérations sur titrisation synthétique	+/-	-
Flux sur opérations sur contrats transférant des risques d'assurance	+/-	-
Frais d'administration des actifs de titrisation	-	- 489 461,62
Autres recettes	+	60 472 512,06
Autres dépenses	-	- 19 958 761,48
Flux de trésorerie provenant des opérations de financement	C	614 069 435,49
Emission de parts	+	300,00
Remboursement de parts	-	-
Intérêts versés sur parts	-	- 787 344,50
Augmentation de capital	+	-
Réduction de capital	-	-
Distribution de dividende	-	-
Frais d'émission et de publicité des parts et actions	-	-
Emission des titres de créances	+	736 300 000,00
Remboursement des titres de créances	-	- 119 900 000,00
Intérêts versés sur titres de créances	+	- 1 543 520,01
Flux perçus sur instruments financiers en couverture du risque de crédit	+/-	-
Flux perçus sur instruments financiers en couverture du risque de taux de change	+/-	-
Emission d'emprunts	+	-
Remboursement d'emprunts	-	-
Intérêts versés sur emprunts auprès des établissements de crédits	+	-
Coût des émissions de titres de créances et emprunts	-	-
Flux de trésorerie provenant des opérations sur placement net de trésorerie et sur autres instruments financiers	D	-
Acquisition de titres financiers	-	-
Cession de titres financiers	+	-
Intérêts perçus sur titres financiers	+	-
Frais sur titres financiers	-	-
Flux sur opérations temporaires sur titres	+/-	-
Flux sur opérations de garantie	+/-	-
Flux sur les opérations sur instruments financiers à terme	+/-	-
Emission d'emprunts auprès des établissements de crédit	+	-
Remboursement d'emprunts auprès des établissements de crédit	-	-
Intérêts versés sur emprunts auprès des établissements de crédit	-	-
Flux net de trésorerie sur opérations de gestion	E	- 33 564,57
Frais de gestion de l'organisme de titrisation		- 33 564,57
Flux de trésorerie provenant des opérations exceptionnelles	F	-
Impôt sur les sociétés pour les sociétés de titrisation		-
Variation nette des disponibilités de l'exercice	B+C+D+E+F	46 405 406,97
Disponibilité à la clôture	A+ B+C+D+E+F	46 405 406,97

2.17 Informations au titre des opérations réalisées entre entreprises liées

A l'exception des transactions relevant de la gestion courante du compartiment Master et qui sont prévues par son règlement, aucune transaction n'est intervenue entre le Compartiment et sa société de gestion.

Aucune transaction n'est intervenue entre les sociétés gérées par la société de gestion et le compartiment Master.

2.18 Autres informations

Il n'y a pas d'autres informations supplémentaires.

LE RAPPORT DE GESTION

1. NATURE, MONTANT ET POURCENTAGE DES DIVERS FRAIS ET COMMISSIONS SUPPORTES PAR LE FONDS AU COURS DE L'EXERCICE

Les frais et commissions supportés par le compartiment Master au cours de l'exercice 2020 se sont élevés à 536 070,29 euros, et représentent 0,087 % de l'encours total des créances titrisées au 31 décembre 2020.

Répartition des commissions :

Commissions	Montant (en euros)	Taux/base	Règlement
Commission de Recouvrement	489 461,62	0,50 % annuel sur l'encours total des créances	Mensuel
Commission de Gestion	14 525,67	(62 000 € + 8 000 €) par an + 0,2 point de base par année de l'encours des créances transférées au FCT.	Mensuel
Commission de l'Agent Payeur Principal	7 200,00	2 000 € par an payable en avance à la date de closing puis à chaque date anniversaire.	Annuel
	1 800,00	250 € pour chaque série parts A pour chaque évènement (Principal et Intérêts)	Mensuel
Commission Banque de Règlement	-	3 000 € payable en Janvier, Avril, Juillet et Octobre + Factures d'indemnisation des intérêts négatifs.	Trimestriel
Commission Depositaire	7 163,00	23 000 € annuel + partie variable	Mensuel
Teneur de registre	1 800,00	1 500 € par an	Mensuel
Commission AMF	-	0,008 pour mille de l'encours des parts au	Annuel
Commission EBICS	-	Facturation	Facture
Honoraires CAC	6 000,00	5 000 ht € annuel	Annuel
Facture INSEE	120,00	120 € Lors de la déclaration puis 50 € par année	Facture
Autres	8 000,00	Closing de l'opération	Facture
Total	536 070,29		

2. NIVEAU CONSTATE DURANT L'EXERCICE DES SOMMES MOMENTANEMENT DISPONIBLES OU EN INSTANCE D'AFFECTATION PAR RAPPORT A L'ACTIF DU FONDS

Le montant de la trésorerie disponible du compartiment s'élève au 31-12-2020 à 46 405 406,97 euros, et représente 6,996 % de l'encours total des créances titrisées à cette date.

Ratio de liquidité (en %): rapport entre la trésorerie disponible et le montant total des actifs du compartiment.

Octobre 2020	Novembre 2020	Décembre 2020
5,748%	8,063%	6,996%

Taux de réserve :

	Octobre 2020	Novembre 2020	Décembre 2020
General Reserve			
Montant (€)	5 329 000,00	5 549 000,00	6 164 000,00
%	1,00%	1,00%	1,00%

3. DESCRIPTION DES OPERATIONS REALISEES PAR LE FONDS AU COURS DE L'EXERCICE

3.1 - Rechargement/Tirages des actifs titrisés

Le compartiment peut acquérir de nouvelles Créances auprès du Cédant, dans le cadre de rechargements, dans les conditions prévues par le Règlement.

Octobre 2020	Novembre 2020	Décembre 2020
533 066 785,23	44 298 820,40	85 015 864,59

3.2 - Remboursements des actifs titrisés

Après réception des sommes lui étant dues le Compartiment procède mensuellement au remboursement des créances.

Octobre 2020	Novembre 2020	Décembre 2020
-	22 240 040,45	23 360 467,14

3.3 - Emissions et amortissements des obligations et/ou parts

Emissions :

A la date d'acquisition des créances le compartiment a émis 2 types d'obligations et 2 parts résiduelles afin de financer l'acquisition des créances.

Le Compartiment est autorisé à émettre et à rembourser des séries d'obligations à chaque date de paiement mensuelle.

En devises d'origine	oct-20	nov-20	déc-20
Class Notes A	474 000 000,00	19 900 000,00	54 700 000,00
Class Notes B	58 900 000,00	67 800 000,00	61 000 000,00
Parts résiduelles	300,00		

Amortissements :

Le compartiment peut procéder à l'amortissement d'obligations à chaque date de paiement.

En devises d'origine	oct-20	nov-20	déc-20
Class Notes A	-	-	-
Class Notes B	-	58 900 000,00	61 000 000,00

3.4 - Emprunts

Le compartiment n'est pas autorisé à avoir recours à l'emprunt afin de financer un besoin temporaire de liquidité.

4. INFORMATIONS SUR LES ACTIFS TITRISES

4.1 - Caractéristiques

Encours des créances au 31-12-2020 :

Au 31 décembre 2020, le portefeuille détenu par le compartiment est constitué de 120 309,00 créances résultant de contrats leasing de prêts automobiles, à taux fixe, accordés à des personnes physiques ou des personnes morales, finançant l'acquisition de véhicules automobiles neufs ou d'occasion.

Le capital restant dû des créances au 31 décembre 2020 est de 942 098 202,24 euros assortis d'une décote de 304 495,65 euros.

Les intérêts courus non échus des créances s'élèvent à 697 110,21 euros.

	Nombre de prêts	Encours en valeur nominale (en euros)	% du total
Créances vivantes saines		616 641 774,67	99,98%
Créances vivantes impayées		152 932,51	0,02%
Créances vivantes contentieuses		117 186,48	0,02%
Encours au 31 décembre 2020	120 309	616 794 707,18	100,00%

4.2 - Décote/surcote des créances

Encours des décotes/surcotes au 31-12-2020 :

	Nombre de prêts	Encours en valeur nominale (en euros)	% du total
Décote/Surcote sur créances vivantes		304 495,65	0,049%
Décote/Surcote au 31-12-2020		304 495,65	0,049%

4.3 - Prix de cession différé

Il n'y a pas de prix de cession différé dans la comptabilité du compartiment.

4.4 - Taux de créances impayées

- Le taux d'impayés sur les créances éligibles correspond au rapport entre le montant des impayés à la fin de chaque période et l'encours total des créances éligibles (saines + impayées) du début de chaque période.

Novembre 2020	Décembre 2020
0,000%	0,025%

- Le taux d'impayés sur les créances contentieuses correspond au rapport entre le montant des impayés contentieux à la fin de chaque période et l'encours total des créances contentieuses (saines + impayées) du début de chaque période.

4.5 - Taux de passage en contentieux

- Le taux de passage en contentieux correspond au rapport entre le capital restant dû des nouveaux défauts (new defaulted) de la période et l'encours des créances éligibles de fin de période.

Novembre 2020	Décembre 2020
0,010%	0,019%

4.6 - Durée de vie des actifs titrisés

A la date du 31 décembre 2020, la durée de vie moyenne résiduelle des créances éligibles est de 52,65 mois.

4.7 - Taux moyen des actifs titrisés

A la date du 31 décembre 2020, le taux d'intérêt moyen des créances éligibles est de 4,38 %.

4.8 - Taux de remboursement anticipé

Les créances disposent d'une clause de remboursement anticipé.

Le taux de remboursement anticipé annualisé est égal au rapport entre les montants des remboursements anticipés (partiels ou totaux) et le montant des créances acquises par le fonds depuis sa constitution multiplié par 12.

- Remboursements anticipés des créances vivantes :

Au 31-12-2020, il n'y a pas de remboursements anticipés.

4.9 - Montant de pertes

Au 31-12-2020, il n'y a pas de pertes constatées dans le compartiment.

5. INFORMATIONS SUR LES CATEGORIES D'OBLIGATIONS ET/OU DE PARTS EMISES PAR LE FONDS

5.1 - Situation des obligations et/ou parts au 31-12-2020

- Obligations

	Obligations Seniors	Obligations subordonnées
	A	B
Nombre d'obligations	5 486	678
Nominal unitaire	100 000,00 €	100 000,00 €
Encours au 31/12/2020	548 600 000,00 €	67 800 000,00 €
ICNE au 31/12/2020	266 665	56 499

- Parts Résiduelles

	Parts Résiduelles
Nombre d'obligations	2
Nominal unitaire	150,00 €
Encours au 31/12/2020	300,00 €
ICNE au 31/12/2020	121 507,13

5.2 - Durée de vie estimée des obligations et/ou parts

La date de maturité légale des obligations et parts est fixée au 21/10/2038.

5.3 - Taux moyen d'intérêts des obligations et/ou parts au 31-12-2020

- Taux moyen d'intérêts des Obligations et/ou Parts :

Taux moyen	Class Notes A	Class Notes B
2020	1,644%	2,825%

5.4 - Flux sur les obligations et/ou parts à la prochaine date de paiement

Les flux suivants seront effectués à la prochaine date de paiement, le 21/01/2021 :

	Amortissement	Intérêts versés
Class A	0,00	814 671,00
Class B	67 800 000,00	172 598,46
Parts résiduelles		376 672,11

6. ETAT ET NIVEAU CONSTATES DES GARANTIES ET DES MECANISMES DE COUVERTURE MIS EN PLACE DANS LE FONDS, DES SEUILS DES DIFFERENTS RATIOS ET TRIGGERS

- **Average Net Margin**

Monthly Payment Date	(a)	(b)	(a) – (b)
	Collected Income	Payable Costs	Net Margin
21/12/2020	1 584 078,11	685 321,34	898 756,77
23/11/2020	1 859 913,74	865 973,32	993 940,42
	0,00	0,00	0,00
Average Net Margin			

- **Gross loss trigger**

	nov-20	déc-20
Gross Loss trigger	0,00%	0,02%

7. MISE EN ŒUVRE DES GARANTIES ET DES MECANISMES DE COUVERTURE MIS EN PLACE CONTRE LES RISQUES DE DEFAILLANCE DES DEBITEURS DES CREANCES CEDEES AU FONDS

Au cours de l'exercice, aucune garantie couvrant les risques de défaillance des débiteurs n'a été mise en œuvre.

Au cours de l'exercice, aucune garantie couvrant les risques de défaillance des débiteurs n'a été mise en œuvre.

8. MODIFICATIONS APPORTEES AUX DOCUMENTS DE NOTATION ET AUX ELEMENTS CARACTERISTIQUES DE LA NOTE D'INFORMATION AINSI QUE LES EVENEMENTS SUSCEPTIBLES D'AVOIR UNE INCIDENCE SUR LES PARTS EMISES PAR LE FONDS

Au cours de l'exercice, aucune modification n'a été apportée aux éléments caractéristiques de la note d'information.

La poursuite de la crise sanitaire de la COVID 19 pèse maintenant fortement sur l'activité économique. En date d'établissement du rapport annuel nous n'identifions pas de situation ayant une incidence significative sur l'information contenue dans ce rapport. Il n'est toutefois pas possible d'estimer à date l'impact précis de la crise sur les perspectives du fonds

9. EVENEMENTS POST-CLOTURE

Néant.